

Karine Crousaz, Yann Dahhaoui

INTRODUCTION

L'année 2011 marque le 500^e anniversaire de la naissance du réformateur Pierre Viret. Cet anniversaire a été l'occasion de nombreuses commémorations, auxquelles la communauté académique n'a pas manqué de s'associer¹. Dans le souci d'apporter une pierre à l'édifice tout en proposant un éclairage nouveau, nous avons souhaité réunir des médiévistes et des modernistes autour du thème de la réforme religieuse en Pays de Vaud. Le but de ce volume est de présenter les recherches actuelles dans ce domaine, de poser quelques jalons et de susciter de nouvelles études.

L'idée était d'aborder la Réforme, celle du milieu du XVI^e siècle, dans la continuité des entreprises réformatrices de la fin du Moyen Âge que la documentation conservée permet d'étudier. La profonde rupture marquée par la Réforme protestante ne doit en effet pas faire oublier qu'ont existé auparavant, pendant plusieurs siècles, des « appels à la réforme » de l'Église. Cette affirmation n'entend ni minimiser l'ampleur du changement induit par la Réforme, ni défendre l'Église catholique contre l'accusation d'immobilisme, ni même envisager, à la manière de l'ancienne historiographie protestante, les mouvements réformateurs médiévaux comme précurseurs du protestantisme. C'est avant tout l'objet « réforme » que nous avons envisagé comme thème de ce dossier.

Notre intention, exprimée dans le sous-titre du dossier, est de présenter cet objet dans toute sa complexité. Il ne s'agit pas de se limiter aux ruptures induites par les réformes et, en particulier, par la Réforme de 1536. Celles-ci ont déjà été soulignées par l'historiographie et, avant elle, par les discours protestants eux-mêmes. En témoigne, par exemple, la gravure retenue comme illustration de couverture. Œuvre de Matthias Gerung (vers 1500-1570), elle figure « la chute de l'Église catholique ». Elle appartient à une série de cinquante-deux gravures, fonctionnant par paires, destinées à illustrer la traduction allemande du commentaire sur l'Apocalypse de Sebastian Meyer (1465-1545),

1 *Pierre Viret (1511-1571) et la diffusion de la Réforme: pensée, action, contextes religieux*, colloque international organisé par l'Université de Lausanne et l'Institut d'histoire de la Réformation de l'Université de Genève, 15-17 septembre 2011.

prédicant de Berne². À une première gravure représentant un épisode du récit biblique répond une seconde qui propose du même épisode une lecture allégorico-satirique, souvent anticatholique. Notre gravure fait pendant à « la chute de Babylone » (Apc 18, 1-24), datée de 1547. Elle présente une église qui s'effondre sur des dignitaires ecclésiastiques. Dans les décombres, on distingue différents symboles de l'ancienne foi : mitre, tiare, croix, tableaux d'autel brisés, monstrances, indulgences entassées dans des caisses. L'effondrement est causé par l'Évangile, qui flotte au-dessus du toit de l'édifice. Il s'agit d'une allusion claire au primat de la Parole de Dieu qui, dans la perspective protestante, est censée abolir les rites catholiques non scripturaux. Au pied de l'édifice, un groupe de puissants laïcs regardent l'Évangile³. Une vieille Église qui s'effondre d'elle-même sous le poids de l'Évangile et des laïques avides de parole divine : tel est sans doute l'espoir des réformateurs. Dans les faits, cependant, comme l'ont montré plusieurs études⁴ et comme le confirment également plusieurs contributions du dossier thématique, l'accueil rencontré par la doctrine réformée est plus contrasté.

Suivant le type de réforme étudié, la chronologie et la géographie sont susceptibles de varier. Sans chercher à couvrir l'ensemble du « temps des réformes », que certains historiens font débiter au milieu du XIII^e siècle⁵, nous avons choisi de limiter notre enquête à la fin du Moyen Âge, période durant laquelle les préoccupations réformatrices sont particulièrement prégnantes⁶. Les contributions couvrent une période qui s'étend de l'épiscopat bien documenté de Georges de Saluces (1440-1461) jusqu'au milieu du XVI^e siècle, lorsque la jeune Église réformée du Pays de Vaud traverse la grave crise de 1558-1559 qui aboutit au bannissement de Pierre Viret par le souverain bernois. Pour le XV^e siècle et jusqu'en 1536, les études réunies ici portent avant tout sur l'Église de Lausanne, mère du diocèse. D'autres découpages – l'ensemble du diocèse ou d'une province d'un ordre religieux – auraient également été envisageables⁷. Après 1536, c'est le Pays de Vaud bernois qui a servi de champ d'étude principal.

2 Sur cette série de gravures, cf. Petra Roettig, *Reformation als Apokalypse: Die Holzschnitte von Matthias Gerung im Codex germanicus 6592 der Bayerischen Staatsbibliothek in München*, Berne; Berlin : P. Lang, Vestigia Bibliae 11/12, 1991.

3 *Ibid.*, pp. 212-216.

4 Pour Genève, par exemple, cf. Thomas A. Lambert, *Preaching, Praying and Policing the Reform in Sixteenth Century Geneva*, Madison : University of Wisconsin-Madison, 1998.

5 Cf., par exemple, Steven E. Ozment, *The Age of Reform, 1250-1550. An Intellectual and Religious History of Late Medieval and Reformation Europe*, New Haven; Londres : Yale University Press, 1980.

6 Étienne Delaruelle, Edmond-René Labande, Paul Ourliac, *L'Église au temps du grand schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, Paris : Bloud et Gay, 1962-1964, vol. II, pp. 883-1136.

RÉFORME-S DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE ANCIENNE ET MÉDIÉVALE

L'idée de réforme, longtemps associée au seul mouvement initié par Martin Luther au XVI^e siècle (*la Réforme*), marque en réalité l'histoire du christianisme dès ses premiers siècles⁸. La nécessité, pour le chrétien, d'une *metamorphosis* apparaît déjà dans les épîtres de Paul de Tarse. Durant les siècles suivants, plusieurs mouvements religieux en font leur bannière, ce qui a conduit les historiens à parler de réformes clunisienne, « grégorienne »⁹, mendicante ou encore conciliaire. Les réformes protestantes et catholiques du XVI^e siècle l'envisagent même comme un mouvement permanent, ce dont témoigne l'adage célèbre : « l'Église réformée toujours à réformer » (*Ecclesia reformata semper reformanda*)¹⁰.

Dans les discours médiévaux comme dans ceux du XVI^e siècle, l'idée de réforme, de même qu'une série d'autres concepts (renaissance, conversion, régénération, etc.), renvoie à un mouvement de renouvellement. Elle se fonde sur un constat, celui d'un déclin, d'une déformation (de l'être humain, de la société, de l'Église) par rapport à un état originel pensé

- 7 (Note de la p. 12.) Le diocèse limitrophe de Genève a fait l'objet de l'étude modèle de Louis Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le grand schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève: A. Jullien, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 46, 1973.
- 8 Les études consacrées à l'idée de réforme sont nombreuses, en particulier dans l'historiographie allemande et anglo-saxonne. Parmi les travaux pionniers, on citera ceux de Gerhart B. Ladner, « Die mittelalterliche Reform-Idee und ihr Verhältnis zur Idee der Renaissance », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, N° 60, 1952, pp. 31-59; *idem*, *The Idea of Reform. Its Impact on Christian Thought and Action in the Age of the Fathers*, New York: Harper & Row, 1967 (Cambridge Mass.: Harvard University Press, 1959¹); *idem*, « Erneuerung », in Theodor Klauser (éd.), *Reallexikon für Antike und Christentum*, t. VI, Stuttgart: A. Hiersemann, 1966, col. 240-275, et ceux, plus anciens, de Johannes Haller, *Papsttum und Kirchenreform, vier Kapitel zur Geschichte des ausgehenden Mittelalters*, Berlin: Weidmann 1966 (1903¹) et de Konrad Burdach, *Reformation, Renaissance, Humanismus. Zwei Abhandlungen über die Grundlage moderner Bildung und Sprachkunst*, Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1978 (Berlin, Leipzig: Paetel, 19261), en particulier aux pp. 1-84 (« Sinn und Ursprung der Worte Renaissance und Reformation »). Une tentative de synthèse est proposée par Eike Wolgast, « Reform, Reformation », in Otto Brunner, Werner Conze, Reinhart Koselleck (éds), *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, vol. 5, Stuttgart: Klett-Cotta, 1994, pp. 313-360.
- 9 Depuis plusieurs décennies, les historiens ont montré que la réforme qualifiée de « grégorienne », en référence au pontificat de Grégoire VII (1073-1085), débute en réalité sous Léon IX (1049-1054) déjà et se poursuit jusqu'à Calixte II (1119-1124).
- 10 Selon Philippe Maury, la paternité de l'adage peut être attribuée au théologien calviniste hollandais Gisbertus Voetius (1589-1676) (« L'unité de l'Église au XVI^e siècle et aujourd'hui », *Foi et vie*, 58/2, mars-avril 1959, p. 66). À la même époque, on rencontre des injonctions similaires du côté catholique, comme en témoigne la formule du cardinal Bellarmin (1542-1621): « La réforme de l'Église est en tout temps nécessaire » (*Reformatio Ecclesiae omni tempore necessaria est*; cité par Giuseppe Alberigo, *La Chiesa nella storia*, Brescia: Paideia, 1988, p. 229, n. 30).

comme idéal (l'homme d'avant le péché originel, l'Église primitive). Les efforts de réforme portent sur l'état dégénéré qu'ils tentent de corriger ou, plus précisément, de re-former à partir du modèle. Il ne s'agit pourtant pas de simples mouvements réactionnaires, orientés vers le passé et menés par des *laudatores temporis acti*. Les tentatives de restaurer un état originel ont toutes une perspective eschatologique: on réforme en prévision du jugement dernier. Elles témoignent en outre d'une confiance dans le caractère perfectible de l'humanité. Enfin, dès le XII^e siècle, à côté des modèles empruntés à un passé idéalisé, apparaissent des voies revendiquées comme nouvelles pour parvenir au même résultat¹¹.

Si les différentes réformes partagent cette même conception, les accents et la portée de chacune d'entre elles sont en revanche susceptibles d'importantes variations. Dans les épîtres de Paul, la réforme est un mouvement intérieur, réitérable, destiné à rétablir en l'homme l'image de Dieu d'après laquelle il a été créé (Gn 1, 26)¹². À côté de l'exigence du renouvellement individuel se répand, au XI^e siècle, l'idée que l'ensemble de l'Église peut être l'objet de réforme¹³. Dès la fin du XII^e siècle, reprenant une ancienne métaphore de l'Église comme corps, on distingue entre réforme de la « tête » (prélats, cardinaux, pape) et des « membres » (clergé, communauté des fidèles)¹⁴. Il faut d'ailleurs porter d'autant plus de soin à la tête que, lorsqu'elle souffre, tout le corps est malade. Bien entendu, les griefs et, partant, les thèmes de réforme ne sont pas les mêmes selon qu'ils concernent la papauté, le clergé ou l'ensemble des fidèles. Reste que leurs objets sont innombrables, du prélèvement fiscal à la moralité. En effet, comme le rappelle Francis Rapp, la réforme est, plus qu'un programme, une idée-force¹⁵.

Au sein de l'Église, les instances auxquelles il revient d'édicter des réformes sont nombreuses: les papes, bien sûr, mais aussi les évêques et les conciles¹⁶. Les appels lancés par certains groupes de laïcs à un retour à des préceptes considérés comme évangéliques ou apostoliques, lorsqu'ils n'ont pas l'aval des autorités ecclésiastiques, sont

11 Giles Constable distingue cette nouvelle conception de la réforme, qu'il qualifie de « forward-looking », d'une plus ancienne « backward-looking reform » (« Renewal and Reform in Religious Life. Concepts and Realities », in Robert L. Benson, Giles Constable (éds), *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Oxford: Clarendon Press, 1982, pp. 37-67).

12 Gerhart B. Ladner, *The Idea of Reform...*, *op. cit.*, pp. 49-62. Les passages concernés sont surtout Rm 12, 2, Phil 3, 21 et 2 Cor 3, 18.

13 Giles Constable, « Renewal and Reform... », art. cit., p. 38.

14 Sur l'histoire de cette expression, qui se fige sous le pontificat d'Innocent III (1198-1216), cf. l'étude complète de Karl Augustin Frech, *Reform an Haupt und Gliedern*, Francfort-sur-le-Main; Berne [etc.]: P. Lang etc., Europäische Hochschulschriften, Reihe 3: Geschichte und ihre Hilfswissenschaften 510, 1992.

15 Francis Rapp, *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris: PUF, Nouvelle Cléo 25, 1971, p. 211.

souvent repoussés dans l'hérésie (vaudois, cathares, hussites). À l'échelon de l'Église locale – celui qui nous intéresse plus particulièrement ici –, l'initiative revient principalement à l'évêque, pasteur des âmes et président de la liturgie. C'est lui qui est chargé de faire appliquer les réformes prônées par Rome ou par les conciles, grâce notamment à deux relais efficaces entre lui et son clergé: le synode diocésain et la visite pastorale. Pour l'évêché de Lausanne, l'épiscopat de Georges de Saluces constitue un bon observatoire pour étudier le fonctionnement de ces deux institutions. Cet évêque, dont la contribution de Georg Modestin montre le zèle réformateur, fait promulguer, vraisemblablement à l'issue d'un synode réuni en 1447, des constitutions synodales détaillées, qui attendent encore une édition complète¹⁷. Celles-ci intègrent des décrets du concile réformateurs de Bâle (1431-1449), auquel le prélat a lui-même participé. En 1453, Georges de Saluces fait visiter les autels de son diocèse par ses commissaires. L'imposant procès-verbal de cette visite, conservé et bien édité, mériterait, lui aussi, une étude détaillée¹⁸. On y trouve, entre autres, des éléments inexploités sur la réforme des livres liturgiques. La comparaison des constitutions et du procès-verbal permettrait, en outre, de mieux distinguer les accents spécifiques des réformes menées par l'évêque¹⁹.

Pour le clergé régulier, les réformes sont souvent l'affaire de la hiérarchie et des organes de contrôle internes des différents ordres²⁰. Un mouvement de réforme particulier concerne les Mendians (Franciscains et Dominicains), celui de l'observance. Une partie de l'ordre – les observants, que l'on oppose aux conventuels – prône un retour

16 (Note de la p. 14.) Johannes Helmuth, «Reform als Thema der Konzilien des Spätmittelalters», in Giuseppe Alberigo (éd.), *Christian Unity. The Council of Ferrara-Florence, 1438/39-1989*, Leuven: Peeters, Bibliotheca Ephemeridum theologicarum lovaniensium 97, 1991, pp. 75-152 et Remigius Bäumer, *Nachwirkungen des konziliaren Gedankens in der Theologie und Kanonistik des frühen 16. Jahrhunderts*, Münster: Aschendorff, 1971, pp. 244-260 («Konzil und Kirchenreform»).

17 À ce jour, cf. Dominique Reymond, *Les constitutions synodales de Georges de Saluces. Vers une édition critique*, mémoire de licence sous la direction d'Agostino Paravicini Bagliani, Lausanne, 1989. Ce travail propose l'édition et la traduction de la partie des constitutions consacrées aux sacrements.

18 Ansgar Wildermann (éd.), *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, Lausanne: Société d'histoire de la Suisse romande, MDR 3^e série, t. 19-20, 1993, 2 vol.; analyse: *ibid.*, t. I, pp. 77-81. Le procès-verbal d'une visite antérieure, menée en 1416-1417 par les commissaires de l'évêque Guillaume de Challant (1406-1431), a également été édité: François Ducrest (éd.), *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417*, Lausanne: G. Bridel, MDR 2^e série, t. 11, 1921.

19 La dévotion eucharistique, en particulier, en vogue à la fin du Moyen Âge, apparaît aussi bien dans les constitutions synodales, qui intègrent le décret *Plasmatori omnium* du concile de Bâle entérinant lui-même une bulle d'Eugène IV (1431-1447) relative à l'Eucharistie (décret édité par Dominique Reymond, *Les constitutions...*, *op. cit.*, pp. 18-23), que dans l'attention portée par les visiteurs de 1453 aux conditions de conservation et au transport du corps du Christ dans les paroisses (Ansgar Wildermann [éd.], *La visite des églises...*, *op. cit.*, *passim*). Sur la dévotion eucharistique, cf. Peter Browe, *Die Verehrung der Eucharistie im Mittelalter*, 2^e réimpr., Rome: Herder, 1967.

à la règle du fondateur et sa plus stricte application²¹. Dans le diocèse de Lausanne, les observances franciscaines et dominicaines semblent avoir peiné à s'implanter. Restent néanmoins à étudier les pressions du concile de Bâle et de Félix V (Amédée VIII, duc de Savoie, élu pape par le concile) pour tenter de l'introduire chez les Franciscains²².

LA RÉFORME PROTESTANTE EN PAYS DE VAUD: RUPTURES, CONTINUITÉS ET RÉSISTANCES

Il ne s'agit toutefois pas de nier la rupture, d'une importance capitale pour l'histoire du Pays de Vaud, qu'a constitué le passage à la Réforme protestante dans la décennie 1530, rupture déterminée par un contexte politique particulier.

À la suite des Guerres de Bourgogne de la fin du XV^e siècle, le canton de Berne se trouve à la tête de terres francophones du gouvernement d'Aigle (aussi appelé les Quatre mandements: Aigle, Ollon, Bex, les Ormonts) et partage avec Fribourg la souveraineté sur les bailliages communs d'Orbe-Échallens, Grandson et Morat. Au cours de la décennie 1520, les idées réformatrices progressent fortement parmi les élites de la République de Berne, sous l'influence notamment de Zwingli et des écrits de Luther. À tel point que Guillaume Farel, bénéficiant du soutien de « Messieurs de Berne », prêche la foi réformée dans le gouvernement d'Aigle en 1526 et 1527 déjà, au mécontentement de l'évêque de Sion²³.

20 (Note de la p. 15.) Pour le XII^e siècle, cf. Giles Constable, *The Reformation of the Twelfth Century*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996. Pour les XIV^e et XV^e siècles, cf. Kaspar Elm (éd.), *Reformbemühungen und Observanzbestrebungen im spätmittelalterlichen Ordenswesen*, Berlin: Duncker und Humblot, Berliner historische Studien 14; Ordensstudien 6, 1989.

21 Sur l'observance chez les ordres mendiants, cf. *ibid.*, pp. 173-292 (articles de Raoul Manselli, Duncan B. Nimmo, Paul L. Nyhus, Eugen Hillenbrand et Servatius Petrus Wolfs) et *Il rinnovamento del francescanismo. L'osservanza*, Atti dell'XI convegno internazionale, Assisi, 20-21-22 ottobre 1983, Assise: Centro di studi francescani, 1985.

22 En août 1439, les protocoles du concile de Bâle font état d'un « litige au sein des frères mineurs du diocèse de Lausanne à propos de leur réforme » (Gustav Beckmann [éd.], *Concilium Basiliense. VI. Die Concordate des Zwölferausschusses, 1437. Die Concilsprotokolle Jakob Hüglins, 1438-1439*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1926, p. 578). Le concile députe François de Fuste, vicaire du ministre général, pour régler le conflit. En septembre, un « maître François, visiteur et réformateur » - probablement le même - est à Lausanne pour traiter avec les prieurs de la ville basse de la réforme du couvent Saint-François (Marie-Humbert Vicaire, « Les Franciscains à Lausanne », in *Saint-François, un 700^e anniversaire*, Lausanne: [s.n.], 1973, pp. 9-11 = *RHV*, N° 81, 1973, pp. 17-19). En 1440, le pape Félix V revient à la charge en faisant visiter le couvent lausannois par l'abbé de Montheron et le prieur de Saint-Victor de Genève « pour la visite, la correction, la réforme et la direction spirituelle » (Joseph Stutz, *Felix V. und die Schweiz, 1439-1449*, [Fribourg]: [St-Paulusdr.], 1930, p. 58, sans renvoi aux sources).

23 Cf. Aimé-Louis Herminjard (éd.), *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, Genève [etc.]: H. Georg [etc.], 1866-1897, 9 vol., vol. 1, N° 186, vol. 2, N° 195, N° 198 et N° 199.

Les terres bernoises passent officiellement à la Réforme au début de l'année 1528, suite à une dispute de religion organisée par le souverain dans laquelle les théologiens réformés, Zwingli en tête, s'efforcent de prouver la vérité des thèses protestantes. Dès lors, Berne favorise activement la diffusion de la Réforme dans les territoires environnants, en particulier dans les villes de Neuchâtel et de Genève, ainsi que dans les bailliages communs, au risque d'aviver des tensions avec les cantons catholiques de la Confédération. Un système pionnier de coexistence religieuse est mis en place dans les bailliages communs berno-fribourgeois au début des années 1530. Dans ces territoires au statut politique particulier, catholiques et protestants peuvent en effet cohabiter dans la même paroisse, de manière plus ou moins pacifique. La puissante République de Berne réussit toutefois à imposer au co-souverain fribourgeois un avantage de taille pour le camp protestant : la situation de coexistence religieuse perdure dans une paroisse jusqu'à ce qu'une majorité des chefs de famille vote en faveur de la Réforme. Dès cet instant, le culte protestant reste le seul autorisé et la messe est interdite.

Au début de 1536, la plus grande partie de l'actuel canton de Vaud passe de la domination savoyarde à celle de Berne. Les terres de l'évêque de Lausanne sont également ajoutées à celles du plus vaste canton confédéré. En octobre de la même année, la Dispute de Lausanne, conçue par les souverains bernois sur le modèle de celle de Berne pour légitimer la nouvelle foi, aboutit de manière prévisible à l'affirmation de la supériorité de la doctrine protestante sur celle de l'Église catholique (Fabrice Flückiger). Ce sont les deux Édits de Réformation, promulgués par Berne le 19 octobre et le 24 décembre 1536, qui font légalement basculer le Pays de Vaud dans le camp réformé, en proscrivant la messe et les autres pratiques religieuses désormais dénoncées comme des « superstitions papistes »²⁴.

Le changement religieux imposé par le nouveau souverain du Pays de Vaud entraîne de multiples ruptures, comme nous le rappelle l'article de Gilbert Coutaz consacré au destin des archives vaudoises, destin irrémédiablement marqué par le passage à la Réforme. Ce changement radical s'exprime également dans le traitement iconoclaste subi par les « images », statues ou peintures sacrées, des lieux de culte (Brigitte Pradervand).

Une autre césure nette provoquée par l'introduction de la Réforme en Pays de Vaud est constituée par le départ massif (plus de 50 %) des membres de l'ancien clergé catholique, forcés par les autorités bernoises de choisir entre la conversion à la Réforme et l'exil (Christine Lyon).

24 Regula Matzinger-Pfister (éd.), *Les sources du droit Suisse, 19^e partie: Les sources du droit du canton de Vaud, C: Époque bernoise, 1: Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud 1536-1798*, Bâle: Schwabe, 2003, pp. 13-14, N° 2d et pp. 14-20, N° 2e.

Mais ces ruptures ne doivent pas nous faire oublier les nombreuses continuités entre les périodes catholique et protestante. Les *Decreta Sabaudiae* d'Amédée VIII promulgués en 1430²⁵ pour le territoire savoyard visent une réformation des mœurs semblable en plusieurs points à celle de l'Édit de Réformation du 24 décembre 1536. De même, la frontière confessionnelle est plus poreuse dans la Suisse du XVI^e siècle qu'on ne l'a parfois affirmé. Olivier Christin montre ainsi que les statues monumentales, longtemps considérées comme typiquement protestantes ou typiquement catholiques, qui ornent les fontaines des villes suisses, sont en fait réalisées par les mêmes artistes travaillant de part et d'autre de la frontière confessionnelle.

La recherche historique est également de plus en plus sensible au fait que les ruptures dictées par le nouveau pouvoir civil et religieux ne doivent pas être surévaluées. Les Édits de Réformation n'ont pas converti du jour au lendemain les habitantes et habitants du Pays de Vaud au protestantisme. Trois articles de ce volume présentent la résistance, plus ou moins manifeste et déterminée, de différentes couches de la population vaudoise (nobles, femmes, prêtres, habitants des campagnes) à la nouvelle foi que le souverain et les pasteurs tentent d'imposer et la persistance des pratiques religieuses catholiques officiellement abolies par Berne. Les Actes du Synode de Lausanne de 1538, publiés ici pour la première fois, documentent la manière dont les pasteurs perçoivent cette résistance de la population et les mesures qu'ils attendent de la part du souverain pour la vaincre (Michael Bruening et Karine Crousaz). Les registres du Consistoire de Lausanne, étudiés par Sylvie Moret Petrini, nous placent au cœur du système – plus ou moins efficace – de contrôle de la doctrine et des mœurs de la société réformée. James Blakeley questionne pour sa part les pratiques des habitants de la campagne vaudoise proches de la frontière confessionnelle qui se rendent clandestinement en territoire catholique pour assister à la messe, faire baptiser leurs enfants par un prêtre ou encore participer à des fêtes en l'honneur de saints.

Enfin, la crise de 1558-1559 opposant les pasteurs et professeurs de Lausanne, Pierre Viret en tête, aux Bernois, dont traite l'article de Charles Valier, nous rappelle que le camp protestant n'est pas uniforme et que de graves dissensions l'ont traversé dans le Pays de Vaud où se rencontrent et s'affrontent, au XVI^e siècle, les protestantismes d'influence zwinglienne et calviniste²⁶.

25 Rinaldo Comba, « Les *Decreta Sabaudiae* d'Amédée VIII: un projet de société? », in Bernard Andenmatten, Agostino Paravicini Bagliani (éds), *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, Colloque international, Ripaille-Lausanne, 23-26 septembre 1990, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise 103, 1992, pp. 179-190.

Il reste dans les archives cantonales vaudoises et bernoises ainsi que dans les archives communales une masse considérable de sources inédites qui permettraient de mieux comprendre l'histoire religieuse du Pays de Vaud aux XV^e et XVI^e siècles, sur le plan non seulement théologique, mais aussi culturel, économique et social. Les éditeurs de ce dossier espèrent que ce volume thématique contribuera à montrer l'intérêt de cette histoire encore largement à écrire.

26 (Note de la p. 18.) À ce sujet, cf. Michael W. Bruening, *Calvinism's First Battleground: Conflict and Reform in the Pays de Vaud, 1528-1559*, Dordrecht: Springer, Studies in Early Modern Religious Reforms 4, 2005. Une traduction française de cet ouvrage est parue aux Éditions Antipodes sous le titre *Le Premier champ de bataille du calvinisme. Conflits et Réforme dans le Pays de Vaud, 1528-1559* (traduction de Marianne Enckell), 2011.